



Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire

L'actualité du Sport Scolaire, septembre 2018

Un dossier réalisé pour faire le bilan de l'année écoulée et attirer l'attention sur les points de vigilance pour l'année à venir.
Un dossier pour montrer que le SNEP-FSU a le sport scolaire au cœur !

LE SNEP-FSU, AVEC VOUS, DÉFEND LE SERVICE PUBLIC DU SPORT SCOLAIRE

Pourtant reconnus comme voies de réussite dans la formation de la jeunesse, l'EPS et le sport scolaire auront été particulièrement maltraités ces derniers temps.

Après la marginalisation de l'EPS dans la certification au DNB, la réforme des lycées fait disparaître l'enseignement de complément et d'exploration de l'EPS et exclue un enseignement de spécialité. L'abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle, la campagne de dissuasion pour la poursuite d'études en filière STAPS, la baisse du nombre de postes au CAPEPS, la « ponction » d'une soixantaine d'enseignants d'EPS du second degré dans le cadre du plan d'urgence pour les STAPS, les suppressions de postes EPS qui sont autant de suppressions d'animateurs d'AS, viennent en rajouter.

Des annonces « bienveillantes », mais des décisions qui les contredisent : J-M Blanquer annonçait en octobre 2017 la création de 1000 Sections Sportives Scolaires ou Classes à Horaire Aménagé supplémentaires... RAS pour cette rentrée !

Le MEN invite les EPLE à s'engager dans le programme « Génération 2024 » sans aucun moyen afférant !

Le PNDSS « horizon 2020 » de l'UNSS pose en 1er axe de développement l'Accessibilité.... Le contrat licence va augmenter de 10% à la rentrée 2018 !

Fort heureusement, l'engagement indéfectible des élèves, la professionnalité et la responsabilité des enseignants d'EPS-animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS et des autres acteurs permettront au sport scolaire de continuer à fonctionner. Mais pour combien de temps encore ?

Parce que l'UNSS n'est pas une association « comme les autres », parce qu'elle est un élément du service public d'éducation, le SNEP-FSU continuera à assumer ses responsabilités en agissant pour le maintien d'un engagement fort de l'Etat, pour que le prix de la licence reste le plus modique possible, pour que les AS aient les moyens financiers leur permettant de développer leur activité et de se déplacer pour participer aux rencontres inter-établissements.

Parce qu'il a le sport scolaire au cœur, le SNEP-FSU continuera à œuvrer pour qu'il se développe, dans l'intérêt de TOUS les élèves et des AS.
Nous ne lâcherons rien !

nathalie.francois@snepsu.net

BONNE RENTRÉE À TOUS ET À TOUTES !



BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, des équipes EPS, des districts et parfois des services UNSS ont été modifiés. Si nous avons eu l'occasion en juin dernier de remercier celles et ceux qui nous quittaient pour rejoindre un nouveau poste ou pour faire valoir leurs droits à la retraite, c'est aussi très chaleureusement que nous accueillons tous les nouveaux collègues qui arrivent, avec une attention particulière pour les fonctionnaires stagiaires.

-CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE-

Rugby : l'ECG de repos n'est plus obligatoire pour la délivrance du certificat médical (lire p3)

Augmentation de 10% du contrat licences (lire p2)

Bientôt un nouveau directeur ou une nouvelle directrice nationale, L. Petrynka a été nommé Inspecteur Général EPS le 6 juillet dernier. Le ministre de l'EN, président de l'UNSS, devrait nommer rapidement la prochaine ou le prochain DN (cf art.15 des statuts de l'UNSS).

LA PAROLE AUX ELU-ES DES AS NATIONAUX

Elu-es pour 4 ans (2016-20), ils sont issus des listes départementales « le sport scolaire, un droit pour tous et toutes » soutenues par le SNEP-FSU.

(extraits)*

Notre avis sur le budget prévisionnel 2018

Au CA du 13.04.18, nous avons voté CONTRE ce budget, particulièrement en raison de l'augmentation de 10% du contrat licences. Nous avons invité les AS à adresser un courrier de protestation au Directeur national et au Président de l'UNSS pour demander une modification du budget prévisionnel.

La dernière AG nationale

Nous avons argumenté tout au long de l'AG pour dénoncer l'augmentation de 10% en expliquant l'incidence de cette mesure sur le quotidien de nos AS ! Nous nous sommes associés à la demande du SNEP-FSU pour un vote à bulletin secret du budget 2018. Devant le refus du représentant du ministre de l'EN, nous avons décidé de ne pas prendre part à ce vote joué d'avance et, pour montrer notre désapprobation, de quitter la séance avant le vote, ce que nous n'avions jamais fait jusqu'à ce jour.

Signez la pétition¹ des élu-es des AS :

<https://www.petitions24.net/pour-le-respect-de-la-democratie-a-lunss>

Pour les élu-es des AS nationaux,
Mélanie PELTIER,
elusdesasunss@gmail.com

Pour plus d'infos :

<https://www.facebook.com/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/?ref=bookmarks>

¹ Le SNEP-FSU soutient cette pétition et vous invite à la signer et à la diffuser.

RETOUR SUR L'AG DU 1er juin 2018*

Avec 23,5% de licenciés (près de 41% de filles), plus de 200 000 JO, des milliers de rencontres dès le niveau district et plus d'1 AS sur 4 qualifiée en championnat de France, le bilan d'activité du sport scolaire est une fois de plus très positif. Ces résultats sont le fruit de l'engagement fort de chacun des acteurs au quotidien (élèves, enseignants, communauté éducative, cadres UNSS et institutionnels).

Ces réussites dépendent aussi des moyens accordés au sport scolaire. Le budget global de l'UNSS (33,2M€) permet de déployer une grande activité. Il est à l'équilibre mais on constate que l'apport financier le plus important provient des familles (11,8M€ pour les licences), le 2^e des collectivités territoriales (7,5M€, en net recul/à 2017) et le 3^e du MEN (3,8M€ dont près de 27% serviront au salaire des cadres UNSS).

Ce qui ne va pas dans le budget 2018

Pour maintenir un budget global proche de celui de 2017 et alors que les subventions des collectivités sont en nette baisse, le MEN a proposé que chacun fasse un effort : les licenciés et le MEN. Mais l'effort demandé n'est pas le même du tout ! **Aux familles le plus gros effort avec 10% d'augmentation du contrat licence** qui apporteront 456 000€ de plus que l'an dernier, et au MEN 125 000€ de plus.

Le MEN globalise la subvention salaire des cadres détachés (les directeurs nationaux) avec celle du fonctionnement. C'est là une distension du lien UNSS/service public puisque le MEN n'affichera plus clairement qu'il assume la rémunération de tous les cadres. Il est facile d'imaginer comment se feront les ajustements quand il manquera un peu d'argent.

Le fonds de solidarité augmente, alors qu'on voit bien qu'il ne représente pas une solution pérenne aux difficultés des AS (voir ci-contre).

Il y avait d'autres choix possibles, choix que nous proposons depuis plusieurs années.

→Revoir à la baisse certaines lignes budgétaires (compétitions internationales, communication, certaines manifestations promotionnelles) qui sont en augmentation régulière et exponentielle.

→Réfléchir au nombre de championnats de France.

→Intégrer les cadres nationaux encore détachés.

→ Et pour aider les AS, avant qu'elles ne soient en difficulté : Maintenir le prix de la licence, permettre chaque année de passer d'un contrat à un autre (normal/accompagné), laisser le choix de prendre des licences individuelles, abaisser le paramètre de calcul pour les AS de LP, étendre la division par 2 du contrat à toutes les AS de LP, etc.

Les seules voix qui se sont exprimées CONTRE ce budget sont celles du SNEP-FSU. Les élu-es des AS ont exprimé leur désapprobation en quittant la salle avant le vote (voir encadré ci-contre). La FCPE s'est abstenue.

En votant CONTRE, le SNEP-FSU a pris ses responsabilités pour défendre l'intérêt des AS et l'avenir du « modèle économique » du sport scolaire.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Depuis 3 ans le nombre de dossiers déposés augmente, qu'en sera-t-il l'an prochain avec les 10% d'augmentation ? L'an dernier l'aide moyenne accordée était de 413€. Cette année, malgré les 10 000€ supplémentaires, elle est de 335€. Parmi les dossiers déposés : 1 AS sur 5 avait déjà bénéficié d'une aide l'année précédente et/ou celle d'avant. 21% des demandes proviennent d'AS de LP et 21,5% d'AS rurales.

Pour le SNEP-FSU, le fonds de solidarité n'est pas une solution pérenne.

Pour aider durablement les AS et ne pas les « mettre dans le rouge », le SNEP-FSU propose d'agir en amont :

-augmenter la subvention du MEN

-augmenter significativement la ligne « crédits d'animation pour les compétitions régionales et départementales »

+ les propositions figurant dans l'article ci-dessus)



Mémo de rentrée des secrétaires et trésoriers d'AS

- Affilier rapidement l'AS.
- Assurer l'AS et vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus.
- Assister le président d'AS, chef d'établissement pour : préparer l'AG de rentrée qu'il devra convoquer rapidement, prévoir l'élection du nouveau comité directeur, préparer les demandes de subventions diverses, etc.

NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.

Le certificat médical

NOUVEAU - Rugby XV et VII : l'ECG de repos n'est plus obligatoire pour

l'examen médical spécifique

qui subordonnait la délivrance du certificat médical de non contre-indication (**arrêté du 9 juillet 2018***). Le SNEP-FSU avait demandé, dès sa parution, une modification de l'arrêté du 24/07/17 auprès du ministère des sports (à minima un aménagement pour la licence UNSS Rugby). La permanence de nos interventions à ce sujet dans toutes les instances de l'UNSS a permis cette évolution dont nous pouvons être satisfaits.

Attention, le CMNCI annuel reste néanmoins obligatoire pour les disciplines sportives (dont le rugby) qui présentent des contraintes particulières (décret du 24/08/16*).

**voir sur notre site*

Le forfait d'AS

Il est « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut être partagé entre plusieurs établissements et ne peut être inférieur à 3h.

-3h pour TOUS les enseignants d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR,

poste à cheval, contractuels et pour les stagiaires « plein temps ».

-3h sur le 1^{er} semestre pour les 630 stagiaires « mi-temps » (à noter la baisse des postes au CAPEPS : en 2017 c'était 800 !). *Rappel : le SNEP-FSU porte le mandat d'un retour au forfait 3h sur toute l'année pour les stagiaires.*

Le CA peut voter une subvention à l'AS

Réf. circulaires du 25/10/96 et du 25/04/02 - décret du 26/10/12.

Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.

Le mercredi c'est pour le sport scolaire !

Extrait de la note de service du 21/03/16 : « La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. »

Libérer le mercredi c'est possible pour 69% des lycées et 58% des LP...

ALORS POURQUOI PAS POUR TOUS ?

26 SEPTEMBRE 2018, JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (JNSS)

Et si l'on l'inscrivait cette année dans une perspective européenne ?

Parce qu'il est original dans son fonctionnement et son organisation, le sport scolaire français connaît de belles réussites dont notamment le nombre de jeunes qui s'y engagent. Ces réussites méritent d'être montrées et partagées afin de participer à la dynamique du sport scolaire dans les pays européens. C'est pourquoi le SNEP-FSU vous invite à inscrire votre établissement sur le site de la Journée Européenne du sport scolaire et ainsi contribuer à la réussite de cet événement à l'initiative de notre partenaire EUPEA « European Physical Education Association ».

Une inscription très facile en quelques secondes qui permettra à la France d'entrer dans cette journée et de montrer que le sport scolaire français a une originalité qu'il est nécessaire de conserver.

S'inscrire : <http://www.essd.eu/fr/registration/>



Dès la rentrée, une évidence

- ✓ Pour avoir plus d'informations
- ✓ Pour agir ensemble, parce qu'on est plus fort
- ✓ Pour participer aux débats qui traversent l'EPS et le sport scolaire



<http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>



INVENTONS LE SPORT SCOLAIRE DE DEMAIN !

Fidèle à sa vision d'un syndicalisme de métier, le SNEP-FSU organisera un colloque « L'EPS et l'école de demain » les 15-16 et 17 novembre 2018 où nous attendons quelque 500 enseignants d'EPS, chercheurs, personnalités, tous acteurs et observateurs de l'EPS, du sport scolaire et du sport pour tous.



Vendredi 16 novembre 2018 se tiendra un « **GRAND ANGLE SPORT SCOLAIRE** » avec la participation de l'UNSS, l'USEP, la FFSU, le comité paralympique et sportif français, le délégué ministériel aux JOP 2024.

-programme-

Des tables rondes

- 1- Le sport scolaire de tous et toutes. Quelle place pour la pratique des filles ?
- 2- Le sport scolaire de tous et toutes. Quelle place pour les publics en situation de handicap ?
- 3- Points forts et points de tension au sein des fédérations sportives scolaires et universitaires, les axes de développement.
- 4- Quelle place pour les activités artistiques dans le sport scolaire ?
- 5- Le sport scolaire et le mouvement sportif, quels liens ?
- 6- Le sport scolaire est-il un espace de création des compétitions sportives ? quel fonctionnement CMD/CMR...?

Des comptes-rendus de pratique (témoignages de collègues sur leurs projets, le fonctionnement de leurs AS, etc.)

Des AS au quotidien (lyc. agricole, 1^{er} degré, université), projets particuliers (sport partagé, échange européen), Sections sportives scolaires, arts du cirque, etc. Et parce que c'est une évidence pour le SNEP-FSU, tables rondes et comptes-rendus de pratique se prolongeront par des débats avec tous les participants.



Seul le SNEP-FSU propose aujourd'hui cette démarche grâce à un investissement collectif permanent pour défendre et transformer l'EPS, le sport scolaire et le sport pour tous.

Les colloques du SNEP-FSU sont les universités populaires des enseignants d'EPS !

Plus d'infos et inscription
www.snefsu.net/ColloqueEPS2018/

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2018

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 vous devrez **élire vos représentants dans les commissions paritaires CAP** (SNEP-FSU pour : les carrières, mutations, etc.) **et dans les comités techniques CT** (FSU pour : les textes réglementaires, organisation des administrations et services, qualifications, etc.).

Exemples d'éléments forts portés par le SNEP (syndicat national) et la FSU (sa fédération) pour le développement des AS :

-Le statut de Prof d'EPS : nous avons obtenu de conserver un statut particulier qui garantit aux enseignants d'EPS 2 missions : l'enseignement de l'EPS (et pas d'autre discipline) et l'animation du sport scolaire (3h forfaitaires dans nos Obligations Réglementaires de Service).

-Le forfait de 3h : après 36 ans de combat, nous avons obtenu que les 3h d'AS/UNSS soient reconnues réglementairement. Les propositions « fantaisistes » de certaines organisations syndicales de porter le forfait à 2h et de devenir certifiés sont proprement irresponsables. D'une part, devenir certifiés ne garantit pas d'abaisser notre service à 18h, d'autre part cela hypothèque les rencontres inter-établissements. Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'abaissement des maxima de service des enseignants d'EPS calqués sur les autres corps du 2nd degré (18h pour les PEPS et CE et 15h pour les agrégés) comprenant le forfait 3h actuel.

-La présidence de droit de l'AS par le chef d'établissement : elle garantit le lien avec l'éducation nationale. Tout autre président n'aurait pas autorité pour établir les emplois du temps des élèves, comme ceux des enseignants d'EPS, ni sur l'organisation interne de l'EPL pour favoriser le fonctionnement de l'AS (installations sportives, restauration etc.).